



Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215902206-20210415-DEL2021027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021**

DATE DE CONVOCATION : 9 AVRIL 2021
DATE D’AFFICHAGE : 9 AVRIL 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Patrick PROISY, Maire de FACHES-THUMESNIL,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine TABUTAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire à l'unanimité.

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Blandine ABI RAMIA, Laurent DAUDRUY, Guy DELAVIGNE, Sophie DERETZ, Elise DESTREBECQ, Maryse DEVROUTE, Frédéric DUMORTIER, Jean-Louis HACCART, Pierre HERBAUX, Laurent HOUE, Marie-Laure LEDOUX, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Nicolas MAZURIER, Fabien PODSIADLO-RÉGNIER, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Sébastien ROCHE, Murielle ROLLINGER, Frédérique SEELS, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT, Marie-Madeleine WALLARD ;

Étaient excusés : Leilya BOUVIER : pouvoir à Laurent HOUE, Violaine MAREIGNER : pouvoir à Didier MAHÉ, Olivier NILÈS : pouvoir à Marie-Madeleine WALLARD, Abderahman ZADDI : pouvoir à Bernadette LEPOUTRE ;

Formant la majorité des membres en exercice ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES-THUMESNIL peut valablement délibérer.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES-THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES-THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021**

DEL N° 2021/027

DÉLÉGATION : PERSONNEL MUNICIPAL, ANIMATION, ÉTAT-CIVIL ET ÉLECTIONS
RAPPORTEUR : MONSIEUR MAHÉ
OBJET : MISE À JOUR DES TARIFS DU CIMETIÈRE
PIÈCE JOINTE : DÉLIBÉRATION N°2014/043

La Loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 portant Loi de finances 2021 a supprimé la perception des taxes funéraires par les communes. Cette suppression engendre donc un manque à gagner pour la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2021, la délibération municipale DEL 2014/043 du 26 juin 2014 n'est plus appliquée dans son entier. Seuls les tarifs de concessions le sont.

Une mise à jour des tarifs n'ayant pas évolué depuis 2014 est donc nécessaire. Elle prend à la fois en compte l'interdiction des taxes, l'évolution des modes et des durées d'inhumation. Les familles tendent en effet vers les concessions cinéraires et de courte durée. Cette mise à jour prend également en considération les nouveaux frais inhérents aux nouveaux modes d'inhumations.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°2014/043 relative aux tarifs du cimetière.

CONCESSIONS DE TERRAIN	La concession de 2,50 m² (pleine terre ou caveau)
15 ans	361 €
30 ans	722 €
COLUMBARIUM	Case (jusque 4 urnes)
10 ans	287 €
15 ans	367 €
30 ans	861 €
CAVURNES	(jusque 4 urnes)
10 ans	312 €
15 ans	397 €
30 ans	936 €
MINI-TOMBES	(jusque 4 urnes)
10 ans	256 €
15 ans	340 €
30 ans	768 €
VACATION DE POLICE	25 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 7 voix CONTRE (Blandine ABI RAMIA, Maryse DEVROUTE, Jean-Louis HACCART, Nicolas MAZURIER, Frédérique SEELS, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT).

Certifié exécutoire
Le Maire,


Patrick PROISY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr